

OPÉRATION COUP DE POUCE !



JUSQU'À
1500€
POUR ACHETER
DE L'ÉQUIPEMENT
DE CUISINE DURABLE !



socopro MANGER DEMAIN
L'assurance durable en Wallonie



DÉSORMAIS DISPONIBLE JUSQU'AU 30 JUIN 2021 !

Vadémécum

Contexte

En réponse à la situation difficile que traversent beaucoup de cantines (due au Covid-19) et en raison de la difficulté de planifier les semaines et mois à venir, l'**opération « Coup de Pouce » est renouvelée**. Cet appel s'adresse à toutes les cantines signataires du Green Deal qui n'ont pas encore bénéficié d'un subside dans ce cadre, y compris les cantines signataires de janvier 2019.

Objectif de l'opération ? Faciliter la mise en pratique de vos engagements et actions favorisant une offre alimentaire durable dans votre cantine. Consciente de l'importance de ces avancées et des efforts nécessaires pour atteindre ces engagements, la Ministre wallonne de l'Environnement a décidé de relancer l'opération « coup de pouce ». Cette dernière vous permet de bénéficier d'une enveloppe de maximum 1.500€ pour l'acquisition de matériel de cuisine durable.

Conditions générales

- La cantine doit être signataire du [Green Deal Cantines Durables](#).
- La cantine n'est pas une société de catering.
- La cantine n'est pas une cantine ayant déjà bénéficié de cette aide coup de pouce ou dont le dossier est en cours de traitement.
- La cantine doit être en ordre administratif ([convention et engagements](#) pour toutes les cantines / évaluation pour les cantines des deux premières sessions de signatures).
- La cantine doit avoir mis en place un comité Manger Demain au sein de sa structure¹.

¹ A détailler dans le [formulaire de sollicitation](#) de l'aide « coup de pouce ».

- La cantine s'engage à **communiquer autour de l'utilisation des équipements** acquis dans le cadre du coup de pouce. Les cantines demandeuses du coup de pouce s'engagent également à **remplir le fichier de caractérisation de leur demande en produits alimentaires**. Celui-ci leur sera transmis à posteriori de cette demande coup de pouce.
- Les équipements doivent être en lien avec la réalisation d'un engagement de la cantine dans le cadre du Green Deal et doivent être usuels².
- La Cantine s'engage à **respecter la réglementation en matière de marchés publics**. [Un guide est disponible](#) pour appuyer les cantines dans leurs démarches.
- Une priorité sera donnée aux équipements durables. Pour vous guider, vous pouvez consulter le lien suivant : [Outil pour des marchés publics responsables -note de cadrage et de conseils juridiques](#))

Equipements éligibles

Les équipements éligibles sont ceux pouvant répondre aux conditions générales. Une liste non exhaustive vous est présentée ci-après.

ATTENTION : Les équipements doivent être destinés à un **usage régulier** et au **sein de la cantine** (pas de gourdes ou boîtes à tartine par exemple). Ils doivent également permettre à la cantine de **développer une nouvelle activité ou de renforcer une activité existante** (il ne s'agit pas de remplacement de matériel défectueux).

Type	Exemple
Ustensiles de cuisine spécifiques à la préparation des fruits et légumes frais	Moulin à légumes, coupe-tranche, mandoline, économie, essoreuse, mixer, brosse à champignon, râpe à potiron, vide pomme, etc.
Outils doseurs	Louche, etc.
Vaisselle réutilisable (porcelaine) et de taille adaptée	Gobelet, tasse, bol, verre, assiette, couvert, couvercles réutilisables, etc.
Matériel favorisant l'accessibilité à l'eau potable	Cruches, fontaine à eau, etc.
Matériel pour la conservation des aliments	Conteneurs isothermes, bocaux, stérilisateur, souvideuse, etc.
Matériel électroménager	Réfrigérateur, etc. Pour ces équipements, le jury prendra en compte leur performance énergétique.
Matériel pour la mesure du gaspillage alimentaire	Balance électronique ou suspendue (précision minimale 10 g), récipients standardisés, etc.
Matériel pour le tri sélectif	Poubelles, support
Dispositifs anti-bruit pour la salle de repas	Revêtement absorbant, nappe anti-bruit, patins de chaises, etc.
Mobilier reconditionné par une entreprise d'économie sociale pour la salle de repas	Chaises, tables, etc.
Support de communication pour la salle de repas	Tableau, présentoir, cadre, drapeau, boîte à remarques, etc. Les supports, affiches à caractère plus éphémères ne sont pas éligibles.
Outils de jardinage (uniquement si potager et/ou verger alimentant la cantine présent dans l'établissement)	Bac, pelle, râteau, etc. Les intrants (semences, terreaux, etc.) et les animaux ne sont pas couverts par le subside

² Leur plus-value dans cette réalisation devra faire l'objet d'une explication claire et pertinente dans le [formulaire de sollicitation](#).

Procédures

Les candidatures sont envoyées à la Cellule Manger Demain à l'adresse info@greendealcantines.be avec votre [chargé.e de mission territoriale](#) en copie. L'appel est ouvert en continu jusqu'au 30 juin 2021, il se clôturera plus tôt si l'enveloppe budgétaire est épuisée. Le jury pourra se réunir environ une fois tous les deux mois pour délibérer sur les dossiers reçus.

Celles-ci sont composées des documents suivants :

- ⇒ Le formulaire de candidature complété (voir ci-après / [télécharger le format Word](#)) ;
- ⇒ Le budget, présentant les motivations du choix de/des offre(s) sélectionnées ;
- ⇒ Le descriptif du marché tel qu'envoyé aux potentiels fournisseurs consultés ;
En cas d'autres critères d'attribution du marché que le prix : un bref justificatif du choix opéré sur base des critères fixés ;
- ⇒ Trois offres et/ou preuve de sollicitation de trois offres concernant l'équipement souhaité ;
- ⇒ Un relevé d'identité bancaire³ ;
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur quant à l'assujettissement de votre structure à la TVA
 - Si votre structure est soumise à la TVA vous devez nous renseigner dans votre budget prévisionnel, les montants HTVA de vos futurs achats : dans ce cas, la subvention de 1.500 € HTVA.
 - Si votre structure n'est pas soumise à la TVA, vous devez alors nous renseigner dans votre budget prévisionnel les montants TVAC de vos futurs achats : dans ce cas, c'est une subvention de 1.500 € TVAC.

La vérification du respect des conditions générales et du non-dépassement de l'enveloppe budgétaire allouée au coup de pouce (195.000€⁴) est réalisée par un **jury composé de la cellule Manger Demain, du Service Public de Wallonie (SG-DDD) et de Biowallonie**.

Si nécessaire aux vues de l'enveloppe budgétaire disponible, le jury procédera à une sélection des demandes les plus pertinentes selon les critères de contribution à l'atteinte des engagements et de durabilité.

Versement

Le montant du coup de pouce sera versé au bénéficiaire dès réception des pièces justificatives. Aucune modification de la nature des équipements n'est acceptée.

Les pièces justificatives acceptées sont uniquement :

- ⇒ La/les facture(s) d'achat ;
- ⇒ La/les preuve(s) de paiement : extrait(s) de compte bancaire, ticket(s) de caisse ou relevé de compte de carte de crédit ;
- ⇒ Une déclaration de créance à l'attention de l'asbl SOCOPRO dont le modèle vous sera envoyé une fois votre dossier accepté.

Les pièces justificatives sont à fournir dans les trois mois après la notification d'approbation de votre demande par le jury (aucun délai supplémentaire ne sera accepté).

³ Un relevé d'identité bancaire est **une attestation officielle** délivrée par votre agence. Un extrait de compte ou tout autre document ne convient donc pas.

⁴ Sont compris dans cette enveloppe les **prix du concours « les cantinades »** ainsi que l'octroi d'un **coup de pouce aux cantines sélectionnées dans le cadre du projet-pilote** de « distribution de collations équilibrées, durables et gratuites aux enfants en situation de précarité »

Formulaire de sollicitation

Coordonnées du demandeur

Nom de la cantine

Adresse postale – code postal et localité

Statut juridique

Numéro d'entreprise (BE ---- --- ---)

Numéro de compte du demandeur (BE-- ---- ----- -----)

NOM et Prénom du chargé de projet pour la cantine

Numéro de téléphone

Adresse e-mail

**ATTENTION : Lors de la remise de votre dossier « coup de pouce », veillez à y joindre un
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)**

Décrivez la composition du comité Manger Demain en place au sein de l'établissement et son organisation

Engagement dans le cadre duquel le coup de pouce est sollicité (Axe, objectif, action)

Précisions sur l'équipement/matériel que vous souhaiteriez acquérir dans le cadre de cet engagement. Justifiez en quoi cet équipement vous aidera à atteindre l'engagement précité.

ATTENTION : Lors de la remise de votre dossier « coup de pouce », veillez à y joindre un BUDGET et les OFFRES utiles à l'utilisation de celui-ci.

RAPPEL : Un guide pour vous aider dans vos démarches en matière de marchés publics est à votre disposition : [Voir le guide !](#)

- Je m'engage à fournir tous les justificatifs de dépenses liées à l'opération pour laquelle je sollicite aujourd'hui une subvention pour l'acquisition de matériel de cuisine durable à l'échéance fixée (soit au plus tard trois mois après l'approbation du jury).
- J'annexe d'ores et déjà à ce formulaire un relevé d'identité bancaire.
- J'annexe d'ores et déjà à ce formulaire le budget de l'opération avec le détail des différents postes et les offres utiles.

Date :

Signature :